

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 7

Artikel: [Anecdotes]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vosre destination, nous vous donnons notre parole d'honneur que notre prisonnière sera traitée avec tous les égards possibles. De plus, si l'évêque de Genève l'exige de nous, nous la renverrons à ses parents. Voulez-vous essayer votre crédit auprès de lui ? »

— J'accepte vos conditions, dit Edouard ; mais qu'est devenue cette jeune dame à laquelle je prends le plus vif intérêt ?

— Nous ne le savons pas précisément ; votre brusque attaque a peut-être décidé ses conducteurs à prendre une autre route ; nous allons les suivre à la trace et les avertir de ce qui vient d'être convenu. Reposez-vous ; on va vous apporter une petite collation, et quand vous voudrez partir, votre cheval sera prêt.

Le brave Edouard ne tarda pas à se mettre en route. Arrivé à Genève, il fut surpris de voir le palais épiscopal cerné par le peuple ameuté. Un citoyen auquel il s'adressa lui dit que, dans la soirée du jour précédent, une demoiselle de bonne maison avait été enlevée par des inconnus ; que les parents avaient fait des recherches inutiles, et qu'enfin un homme sortant de chez l'évêque avait assuré que ce prélat était l'auteur de cette action infâme. Le peuple accouru et indigné lui redemandait maintenant sa victime (1).

Renfermé dans son château et gardé par une forte garnison, l'évêque ayant offert aux parents de venir s'assurer que la dame en question n'était point dans son palais, ils y allèrent au nombre de quatre. Quand il les eut en sa puissance, il les fit arrêter et mettre en prison.

Là-dessus Edouard fit part à son interlocuteur de quelques circonstances particulières et de ce qui lui était arrivé dans la journée. Il l'avertit qu'il allait entrer chez l'évêque pour plaider la cause de l'infortunée Victorine et demander la mise en liberté de ses parents.

L'évêque de Genève, Pierre de la Baume, appartenait à la famille des comtes de Montrevel et était fort entiché de la noblesse. Il accueillit parfaitement le neveu du prélat de Lausanne qu'il connaissait depuis longtemps. Il lut la lettre que lui présenta Edouard et écouta le récit de son voyage. Le prélat eut peine à cacher son émotion. Il se remit cependant et se plaignit des Chevaliers de la Cuillère qui le compromettaient, et promit à Edouard qu'il ferait rendre Victorine à ses parents.

Le peuple ayant appris la démarche d'Edouard s'était retiré.

L'évêque et Edouard soupèrent ensemble et la discussion porta sur les Chevaliers de la Cuillère que le jeune comte qualifiait de brigands. L'évêque, au contraire, prit le parti de ces soixante gentilshommes qui, avec leurs adhérents, soutenaient une bonne cause, celle de la sainte religion. « S'ils sont ennemis des Genevois, disait-il, c'est qu'ils visent à une liberté qui ne saurait assurer le bonheur d'un peuple et qu'ils ont cent fois méconnu mon autorité et celle du duc de Savoie. »

Edouard, impatient de partir, demandait avec instance les lettres que l'évêque devait lui remettre ; mais voyant l'hésitation de celui-ci, il comprit qu'il n'avait rien à espérer et sortit du palais sans même insister pour avoir une réponse à la lettre de son oncle. Il se rendit sur-le-champ chez M. Jean Lullin, père de Victorine, à qui il proposa de marcher sans délai au secours de l'infortunée, avec une vingtaine d'hommes armés et de l'enlever de force aux chevaliers, si les voies de la douceur se trouvaient inutiles. Cette proposition fut acceptée, et l'on se mit en route avant le jour.

(A suivre.)

Une veuve dont le mari avait perdu la vie dans un accident de chemin de fer reçut de la Compagnie une indemnité de dix mille francs. Peu de temps après elle apprit qu'un voyageur, qui avait eu une jambe coupée dans la même circonstance, venait de toucher vingt mille francs. Aussitôt la veuve de réclamer auprès des administrateurs du chemin de fer.

(1) Ce fait est historique et attesté par l'historien Ruchat.

— Comment, Messieurs, leur dit-elle, vous accordez vingt mille francs pour une jambe et ne m'en donnez que dix mille pour la perte de mon mari.

— Madame, lui fut-il répondu, la chose est bien simple : Pour vingt mille francs, personne ne rendra la jambe à ce malheureux. Vous, Madame, à moins de dix mille, vous trouverez facilement un mari... peut-être un meilleur.

On assure que la dame, encore jeune, réfléchissant un instant, s'en alla sans trop murmurer.

Un Monsieur très élégamment cravaté se présente dans un des bureaux de l'administration. L'employé, occupé d'achever une phrase, se retourne et lui dit gracieusement :

« Veuillez prendre une chaise. »

Mais l'arrivant, étonné de ce qu'on n'ait pas posé la plume immédiatement pour lui donner audience, reste debout, et, relevant fièrement la tête :

— Monsieur, je suis le capitaine X. !

— Alors, Monsieur, ajouta l'employé, prenez-en deux !!...

Le spirituel touriste Töpfer, voyageant en bateau de Genève à Villeneuve, avec sa petite troupe, écrit dans son calepin ce passage où l'on remarque un charmant croquis de mœurs vaudoises :

« Rolle, Morges, Ouchy, nous envoient des cargaisons de passagers. Soumis que nous sommes, pour des considérations financières, à une diète absolue sur le bateau, nous n'avons rien de mieux à faire que de contempler philosophiquement ces coques flottantes surchargées de gens silencieux et préoccupés, que mènent du bout de la rame deux manants distraits. De tout loin, ces manants agacent de leurs joyusetés les nautonniers de l'*Aigle*, tandis que de tout près ils manquent la corde, qui attrappe un bourgeois, effraie une nourrice et jette bas trois valises. L'on frémit dans la coque, et l'on s'y empresses ardemment de faire place aux victimes qui doivent regagner la rive. Alors l'*Aigle* reprend son vol ; la coque surprise par le sillage du bateau danse comme en pleine tempête, et les manants crient à l'envi. C'est que tout à coup il leur vient à l'idée une kyrielle de commissions qu'ils ont oublié de faire.

« Ohé!... la clé de la malle a resté chez Ramuz ; manque pas de la réclamer. — Tu poses les raisins chez Paschoud, le panier est à Jean-Marc, et le linge à la Louise! — Ohé! ohé! dis à Pierre qu'ils ne veulent pas garder sa jument : elle a la morve! — A Joseph qu'ils ne peuvent pas achever la toiture, faute de tuiles... Il s'en manque de deux chars!... Ohé! ohé!... A l'Anglais que sa valise.....

Le resté, qui se perd dans les airs, servira pour l'ordinaire des jours suivants. »

Théâtre.

Demain, dimanche : *Les premières armes de Riche-lieu*, l'une des plus charmantes pièces du répertoire. Nous ne saurions trop engager ceux qui ne l'ont pas encore entendue à ne pas manquer l'occasion.

L. MONNET.